

# ► Sensibilisation à la santé et la sécurité des travailleurs

► Durée 3 heures

Ce programme de base convient parfaitement aux nouveaux arrivants sur un lieu de travail ou aux employés déjà en poste. Les participants seront initiés à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail de l'Ontario*, aux droits légaux et aux responsabilités considérables des employeurs, des superviseurs et des travailleurs, aux fonctions requises des représentants de la santé et de la sécurité, des comités mixtes de santé et de sécurité et des membres agréés des comités. L'accent sera mis sur le droit de savoir des travailleurs, leur droit de participer et celui de refuser un travail dangereux.

Grâce à ce programme, les employeurs s'acquitteront d'une **obligation légale spécifique** qui consiste à veiller à ce qu'une formation de base de sensibilisation à la santé et à la sécurité au travail soit suivie par les travailleurs. En outre, il aide les employeurs à s'acquitter de leur obligation générale de fournir aux travailleurs des informations et des instructions en matière de santé et de sécurité.

## Politique et programme de santé et de sécurité

Le programme de formation passe en revue les éléments clés d'un programme de santé et de sécurité efficace et les rôles importants des travailleurs, des superviseurs, des employeurs et des représentants en matière de santé et de sécurité. Un programme efficace de santé et de sécurité sur le lieu de travail comprend des éléments cruciaux tels que l'établissement de rapports, l'inspection, l'évaluation, le contrôle, la communication et l'apprentissage. Le programme de formation aborde ces éléments et encourage la discussion et la compréhension des personnes qui assument ces rôles importants dans le cadre d'un programme efficace sur le lieu de travail. Lorsque tous les rôles du programme sont remplis, les travailleurs rentrent chaque jour chez eux en sécurité et en bonne santé.

## Programmes spécifiques aux dangers

Les participants discuteront également des divers programmes spécifiques aux dangers, tels que *CGH SIMDUT*, *Entrer dans des espaces clos en construction*, *Verrouillage et Violence et le harcèlement au travail*, qui peuvent être requis sur leur lieu de travail. Ces programmes spécifiques, qui sont définis dans la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, les règlements et les normes industrielles, sont examinés et liés au programme du lieu de travail et aux rôles sur le lieu de travail.

## Contrôle et élimination des risques

L'objectif de tout programme de santé et de sécurité est de contrôler et d'éliminer les risques. Grâce à cette formation, les travailleurs apprennent et appliquent les éléments de la théorie de

.../2



.../Sensibilisation à la santé et la sécurité  
des travailleurs

la santé et de la sécurité qui les aident à identifier les dangers et les mesures de contrôle efficaces. Les risques liés à la sécurité peuvent être les plus évidents et les plus simples à traiter. Cependant, ils ne sont pas responsables de la plupart des blessures ou des décès sur le lieu de travail. Les participants apprennent à identifier les dangers moins visibles, tels que la violence, les produits chimiques et une mauvaise ergonomie, et ce qui peut être fait pour y remédier.

